

**SYNDICAT INTERCOMMUNAL
D'ASSAINISSEMENT
LE PORT / LA POSSESSION**

ORIGINAL
A retourner en Mairie

**DÉLIBÉRATION
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT
LE PORT/LA POSSESSION**

Nombre de membres en exercice :

- Titulaires : 05
- Suppléants : 05

(SIAPP)

A l'ouverture de la séance :

- Nbre de présents : 04
- de votants : 04

Séance du vendredi 21 février 2014

OBJET

Affaire n° 2014 – 002

BUDGET PRIMITIF 2014

L'AN DEUX MILLE QUATORZE, le vendredi vingt et un février, le Comité syndical du SIAPP s'est réuni à la mairie du Port après convocation légale, sous la présidence de M. Jean-Yves Langenier, Président.

Étaient présents : M. Jean-Yves Langenier Président, M. Michel Séraphine membre titulaire, Mme Jocelyne Ravennes membre titulaire, M. Jean-Hugues Savigny membre titulaire.

Absent excusé : M. Dominique Escoubet, comptable public.

NOTA : Le Président certifie que la convocation du Comité syndical a été faite le 12 février 2014.

Ouverture de la séance : 14h00.

Départ en cours de séance : Néant.

.....
.....



LE PRÉSIDENT

J.Y LANGENIER

BUDGET PRIMITIF 2014

Les membres du SIAPP sont appelés à se prononcer sur le budget primitif de l'exercice 2014 présenté ci-après. Il est précisé que le vote intervient au niveau des chapitres budgétaires.

LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

PREVISIONS DEPENSES	CHAPITRES / LIBELLES	PREVISIONS RECETTES
	Opérations réelles	
	70 – Ventes de produits fabriqués, Produits de services, marchandises	1 180 000,00
336 094,00	011 – Charges à caractère général	
417 000,00	66 – Charges financières	
100 000,00	67 – Charges exceptionnelles	
853 094,00	Total Opérations réelles	1 180 000,00
	Opérations d'ordre	
500 000,00	023 – Virement à la section d'investissement	
69 160,00	042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	242 254,00
569 160,00	Total Opérations d'ordre	242 254,00
1 422 254,00	TOTAL FONCTIONNEMENT	1 422 254,00

■ Au niveau des recettes réelles :

- Le produit global de surtaxe escompté est de 1 180 000 € (chapitre 70).

■ Au niveau des dépenses réelles :

- Les dépenses à caractère général (chapitre 011) concernent notamment les interventions d'experts, les indemnités versées aux commissaires enquêteurs, les frais de procédures d'achat (copies de documents, ...). Une inscription de 336 094 € est effectuée.
- Les charges d'intérêts prévisionnelles à payer sur l'emprunt sont enregistrées au chapitre 66. Elles représentent un montant de 417 000 € pour 2014.
- Un montant de 100 000 € est inscrit au chapitre 67 (Charges exceptionnelles) en prévision d'éventuelles charges exceptionnelles.

LA SECTION D'INVESTISSEMENT

PREVISIONS DEPENSES	CHAPITRES / LIBELLES	PREVISIONS RECETTES
Opérations réelles		
275 000,00	16 – Emprunts et dettes assimilées	
30 000,00	20 – Immobilisations incorporelles	
30 000,00	21 – Immobilisations corporelles	
41 906,00	23 – Immobilisations en cours	
	27 – Autres immobilisations financières	50 000,00
376 906,00	Total Opérations réelles	50 000,00
Opérations d'ordre		
	021 – Virement de la section de fonctionnement	500 000,00
242 254,00	040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	69 160,00
50 000,00	041 – Opérations patrimoniales	50 000,00
292 254,00	Total Opérations d'ordre	619 160,00
669 160,00	TOTAL INVESTISSEMENT	669 160,00

■ Au niveau des recettes réelles :

- La TVA récupérable sur les investissements représente un montant de 50 000 € (chapitre 27).

■ Au niveau des dépenses réelles :

- Les remboursements du capital sur les emprunts sont enregistrés au chapitre 16. Elles représentent un montant de 275 000 €.
- Au niveau des dépenses d'équipement (chapitres 20, 21 et 23 – 101 906 €), l'exercice 2014 sera marqué par la poursuite des études en vue des travaux de renouvellement et d'amélioration du réseau d'eaux usées du SIAPP.

Par ailleurs, des études seront menées dans le cadre du traitement des boues issues de la station d'épuration en lien avec les universités de La Réunion et de Maurice afin de trouver une ou des solutions définitives à la gestion de cette filière.

LE PRELEVEMENT

■ Outre les recettes d'ordre de la section d'investissement, le virement de la section de fonctionnement est destiné à assurer l'autofinancement des dépenses d'équipement. Le montant du prélèvement est arrêté à 500 000 €. Ce montant se retrouve en dépenses de fonctionnement (chapitre 023) et en recettes d'investissement (chapitre 021).

LES OPERATIONS D'ORDRE

- Les écritures liées au traitement de la TVA récupérable se retrouvent en dépenses et en recettes d'investissement au niveau du chapitre 041 (50 000 €).
- Les écritures liées aux amortissements se retrouvent en dépenses de fonctionnement (chapitre 042) et en recettes d'investissement (chapitre 040) pour un montant de 69 160 €.
- Les écritures liées aux subventions transférables se retrouvent en recettes de fonctionnement (chapitre 042) et en dépenses d'investissement (chapitre 040) pour un montant de 242 254 €.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical adopte, à l'unanimité, le Budget Primitif 2014 présenté ci-dessus par chapitre et autorise le Président, ou tout membre habilité, à signer les actes correspondants.

.....

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 14h25.



POUR EXTRAIT CONFORME

LE PRESIDENT

